



révolution  
énergétique



- Hugo LARA 25 Fév 2021 Photo : MarkoGrothe - Pixabay.

## Pourquoi la justice a-t-elle ordonné la démolition d'un parc éolien dans l'Hérault?

**À Lunas (Hérault), les sept turbines du parc éolien de Bernagues devront être démontées suite à une décision de justice. Lancé en 2004, le site a subi de vives oppositions émanant d'associations environnementales. C'est la première fois qu'un tribunal ordonne le démantèlement d'éoliennes en France.**

En érigeant son parc éolien, Énergie Renouvelable du Languedoc (ERL) pensait peut-être qu'en laissant le vent s'écouler sur les pales, les oppositions finiraient par se tasser. Mal lui en a pris, le Tribunal d'instance de Montpellier vient d'exiger la démolition de ses 7 turbines, après 17 années d'exploitation. Installées sur la crête d'une colline proche de Lunas dans l'Hérault, les mats hauts de 93 m produisaient de l'électricité verte depuis 2004.

## Des oiseaux protégés

Attaqué dès les premières esquisses, le projet a dû faire face à la détermination de collectifs de défense des paysages et de la biodiversité. Arguant principalement la protection d'un couple d'aigles royaux parmi d'autres espèces, ils étaient parvenus à faire annuler le permis de construire à trois reprises, en 2012, 2016 et 2017.

Un motif étayé par la présence de cadavres de volatiles protégés, régulièrement retrouvés au pied des éoliennes du parc de Bernagues. ERL avait également été contraint de suspendre l'exploitation en 2019 suite une décision de la cour administrative d'appel de Marseille, saisie notamment par la Ligue de Protection des Oiseaux.

## Une affaire qui fera jurisprudence ?

Cette affaire particulièrement longue et complexe semble avoir atteint son point final. L'ultime prononcé exige le démantèlement des éoliennes et la remise en état du site en état d'ici fin juin 2021. S'il ne respecte pas le jugement, le propriétaire devra verser 9 000 € d'astreinte quotidienne aux associations. L'appel d'ERL n'y changera rien, le tribunal ayant ordonné l'exécution provisoire de sa décision. Celle-ci pourrait d'ailleurs faire jurisprudence auprès d'autres dossiers opposant des parcs éoliens aux associations environnementales